



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/FPA/CP/156*
10 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1996
9-13 septembre 1996, New York
Point 12 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION
PROJETS ET PROGRAMMES PROPOSÉS

Recommandation du Directeur exécutif

Assistance au Gouvernement de la Tunisie

Assistance proposée : 7 millions de dollars, dont
4,5 millions à prélever sur le budget
ordinaire et 2,5 millions à financer
au moyen de ressources d'origine
multilatérale et bilatérale et/ou de
ressources ordinaires

Durée du programme : 5 ans (1997-2001)

Cycle de l'assistance : Sixième

Groupe sur la base de la décision 96/15 : B

Assistance proposée par domaines essentiels d'activité du programme (en millions
de dollars des États-Unis) :

	Ressources ordinaires	Autres	Total
Santé en matière de reproduction	3,1	1,7	4,8
Stratégies de population et de développement	0,9	0,5	1,4
Plaidoyer	0,5	0,3	0,8
<i>Total</i>	4,5	2,5	7,0

TUNISIE

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

Données démographiques

Population (milliers) en 1995	8 896	Taux d'accroissement annuel de la population (pourcentage)	1,72
Population en l'an 2000 (milliers)	9 694	Zone urbaine	2,6
Taux de masculinité (pour 100 femmes)	102,2	Zone rurale	0,4
Population urbaine en pourcentage du total	57,3	Taux brut de natalité (pour 1 000)	23,0
Population par groupe d'âge (en pourcentage)		Taux brut de mortalité (pour 1 000)	5,8
Enfants de 0 à 14 ans	35,0	Taux net de migration (pour 1 000)	0,0
Jeunes de 15 à 24 ans	20,2	Indice synthétique de fécondité par femme	2,75
Personnes âgées de plus de 60 ans	7,0	Espérance de vie à la naissance (en années)	
Femmes de 15 à 49 ans (pourcentage)	52,4	Hommes	68,4
Âge médian (années)	22,3	Femmes	70,7
Densité de la population (au km ²)	54	Deux sexes	69,6
		PNB par habitant (dollars des États-Unis, 1994)	1 720

Sources : Ces données sont tirées de la publication de la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU intitulée World Population Prospects: the 1994 Revision. Les données sur le PNB par habitant sont celles du PNUD. Deux points (...) indiquent que les données correspondantes ne sont pas disponibles.

**Indicateurs concernant les objectifs définis par la Conférence
internationale sur la population et le développement**

		(Seuils)*
Pourcentage d'accouchements réalisés avec l'assistance d'un personnel qualifié (pourcentage) ¹	69,0	≥60
Taux de fréquence de la contraception (15-44 ans) (pourcentage) ²	50,0	≥55
Accès aux services de santé de base (pourcentage) ³	90,0	≥60
Taux de mortalité infantile (pour 1 000) ⁴	43,0	≤50
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000) ⁵	70,0	≤100
Taux brut de scolarisation féminine au niveau primaire (pour 100) ⁶	92,4	≥75
Taux d'alphabétisme des femmes adultes (pourcentage) ⁷	50,2	≥50

* Tels qu'ils figurent dans le document DP/FPA/1996/15 et ont été approuvés par le Conseil d'administration dans sa décision 96/15.

¹ OMS, Coverage of Maternal Care, troisième édition, 1993. Les données concernent la période 1983-1993.

² Division de la population du Secrétariat de l'ONU, World Contraceptive Use 1994, ST/ESA/SER.A/143. Les données concernent la période 1986-1993.

³ UNICEF, La situation des enfants dans le monde, 1995. Les données concernent la période 1985-1993.

⁴ Division de la population du Secrétariat de l'ONU, World Population Prospects Database 1950-2050, 1994 Revision. Les données concernent 1992.

⁵ UNICEF, La situation des enfants dans le monde, 1995, d'après les chiffres établis par l'OMS. Les données concernent la période 1980-1992.

⁶ Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, Base de données sur les indicateurs et statistiques concernant les femmes (VISTAT), Version 3 (sur CD-ROM), 1994, d'après les chiffres établis par l'UNESCO.

⁷ UNESCO, L'éducation pour tous : situation et tendances, 1994.

1. Le Fonds des Nations Unies pour la population se propose d'appuyer un programme de population couvrant la période 1997-2001 afin d'aider le Gouvernement de la Tunisie à atteindre ses objectifs en matière de population et de développement. Le FNUAP envisage de financer le programme d'un montant de 7 millions de dollars en prélevant 4,5 millions sur son budget ordinaire, pour autant que ces ressources soient disponibles. Il s'emploiera à couvrir le solde de 2,5 millions de dollars au moyen de ressources multilatérales et bilatérales et/ou de ressources ordinaires dans la mesure du possible, conformément à la décision 96/15 du Conseil d'administration relative à l'allocation des ressources du FNUAP. Le programme proposé sera le sixième réalisé par le FNUAP pour appuyer le programme de population du Gouvernement de la Tunisie et il s'harmonisera avec le Plan de développement du pays et avec les programmes du PNUD et de l'UNICEF.

2. Le programme proposé a été élaboré conformément aux orientations générales de développement du pays et aux conclusions et recommandations de la mission d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies (APES) réalisée conjointement par le Gouvernement et le FNUAP en 1995. Il a été conçu pour compléter les programmes et activités des autres donateurs dans le pays.

3. Le principal objectif du programme est d'aider le Gouvernement à passer à un système global et intégré de santé en matière de reproduction, en tirant parti des réalisations du système de planification familiale existant et des programmes de pays précédents. Au niveau régional, le programme visera à accroître l'accès dans les zones mal desservies et les zones rurales du centre-ouest et du sud du pays. Au niveau national, il sera axé sur le développement des services de santé en matière de reproduction à l'intention des adolescents et des jeunes ainsi que sur l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'information et des services fournis actuellement dans le domaine de la santé en matière de reproduction.

4. Comme c'est le cas pour toutes les activités du FNUAP, toutes les activités prévues au programme proposé seront entreprises conformément aux principes et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui ont été réaffirmés par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/128.

Historique

5. Durant les 30 dernières années, la politique de population a évolué de façon cohérente et rationnelle en Tunisie. Dans le cadre du programme de population du pays, les préoccupations de caractère purement démographique et les activités de planification familiale ont fait place peu à peu à la promotion d'un programme de population d'ensemble axé sur les besoins et le bien-être des individus. Bien que le pays mette en oeuvre un programme d'ajustement structurel qui limite les financements publics disponibles, 60 % du budget national sont consacrés aux secteurs sociaux, la part de l'enseignement et de la santé étant respectivement de 17 % et 7 %.

6. Grâce au ferme engagement politique dont il a toujours fait preuve et aux efforts soutenus qu'il a déployés dans le cadre des programmes, le Gouvernement de la Tunisie a sensiblement progressé vers la réalisation des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, comme en témoigne les indicateurs sociaux et démographiques nationaux tels que l'accès aux services de santé en matière de reproduction et à l'enseignement primaire universel et la réduction des taux de mortalité. Pour ce qui est des sept indicateurs établis par le Conseil d'administration du FNUAP pour mesurer les progrès vers la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Tunisie a atteint les seuils fixés pour six de ces sept indicateurs¹, et a donc été classée dans le groupe «B» dans le cadre du nouveau système du FNUAP pour l'allocation des ressources. (Le seul indicateur en dessous du seuil est le taux de fréquence de la contraception.)

7. Malgré les résultats impressionnants obtenus par le pays dans la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, d'importantes disparités demeurent entre les régions et au sein même des régions du pays ainsi qu'entre les zones urbaines et rurales. Pour ce qui est de l'accès aux services de santé en matière de reproduction, le pourcentage d'accouchements réalisés avec l'assistance d'un personnel qualifié, qui atteignait 80,3 % en 1994 au niveau national, n'est que de 50 %, voire moins, dans certaines régions du centre-ouest et du sud du pays. Le taux de fréquence de la contraception, qui atteint 59,7 % au niveau national (49,6 pour les méthodes modernes), varie entre 34 % et 46 % dans les mêmes zones. Le taux de mortalité infantile au niveau national était de 30,5 pour 1 000 naissances vivantes en 1994 mais atteignait près de 50 pour 1 000 dans les zones rurales. La mortalité maternelle était de 69 pour 100 000 naissances vivantes, avec des différences régionales allant de 40 pour 100 000 dans la région de Tunis à 106 pour 100 000 dans la région du centre-ouest.

8. La promotion des droits et du rôle des femmes est un élément majeur de la politique gouvernementale et la Tunisie est considérée comme un pionnier dans le monde musulman et arabe pour ce qui est de la promotion des droits des femmes. Toutefois, des différences existent encore entre les sexes. Le taux d'alphabétisme des femmes adultes qui, d'après les chiffres de 1989, n'atteignait que 52 % au niveau national et 34 % dans les zones rurales, est beaucoup plus faible que le taux d'alphabétisme des hommes adultes qui s'établissait respectivement à 74 % et 63 %. Le chômage chez les femmes atteignait 21 % en 1989 contre 11 % en 1984, alors que le taux de chômage pour les hommes restait stable à 14 % au cours de la même période.

¹ Voir le tableau à la page 3 pour un résumé de la situation de la Tunisie à l'égard des sept indicateurs du FNUAP. Toutes les statistiques utilisées dans le texte viennent de l'Institut national de statistique, du Ministère du développement économique de la République de Tunisie.

Assistance antérieure du FNUAP

9. Le FNUAP coopère avec la Tunisie dans le domaine de la population et du développement depuis 1974 et a fourni jusqu'ici une aide de plus de 26,5 millions de dollars. Grâce à la ferme volonté manifestée au niveau politique, le cinquième programme global du FNUAP a permis d'obtenir des résultats satisfaisants dans la mise en place d'institutions, en particulier en ce qui concerne les mécanismes de coordination nécessaires à la formulation et à l'application des politiques de population et le renforcement des liens entre les niveaux central et régional. Le programme a aussi appuyé la mise en oeuvre décentralisée du programme de planification familiale au niveau provincial et des districts et a permis l'amélioration de la qualité des services de SMI/PF. Il a contribué à des activités de formation à l'intention de prestataires de services et de conseillers, qui ont souligné l'importance d'efforts d'information, d'éducation et de communication bien ciblés, en particulier dans le domaine de la santé en matière de reproduction et de l'égalité entre les sexes. Dans le cadre de ses précédentes activités, le FNUAP s'est efforcé d'améliorer la situation et le rôle des femmes en sensibilisant la population aux problèmes de différences entre les sexes et en appuyant des projets axés expressément sur les femmes. Grâce à la mise en oeuvre réussie des activités de population du pays, la Tunisie joue désormais un rôle de premier plan dans la promotion de la collaboration Sud-Sud en matière de population.

10. La stratégie novatrice d'intégration de la planification de la famille dans les structures de soins de santé primaires que le FNUAP a mise en oeuvre au niveau régional a été adoptée à la fois par le Gouvernement et par la Banque mondiale, qui a fourni un prêt pour mettre en oeuvre cette stratégie au niveau national. En ce qui concerne le renforcement de l'autonomie des femmes, une approche novatrice a été mise au point pour permettre à une organisation non gouvernementale locale d'établir un système de crédit pour les femmes rurales pauvres afin d'améliorer leur situation socio-économique et leur situation en ce qui concerne la santé en matière de reproduction. Le Gouvernement et la Banque mondiale sont sur le point d'adopter un système semblable pour la population rurale pauvre de la région du nord-ouest.

11. Malgré les progrès enregistrés et l'impulsion donnée durant le cinquième programme de pays, plusieurs contraintes demeurent qui empêchent de réaliser pleinement les objectifs du Gouvernement en matière de population et de développement. Au niveau national, la priorité a été accordée à des programmes de planification de la famille axés sur les femmes mais qui ont de ce fait négligé les hommes et les adolescents et dans lesquels ne figure pas tout l'éventail des services de santé en matière de reproduction. Ces programmes ont souffert de la lenteur du processus de décentralisation administrative et de la participation limitée du secteur non gouvernemental et du secteur privé. Au niveau régional, on compte 850 «zones d'ombre», c'est-à-dire les régions administratives les plus sous-développées du pays, situées essentiellement dans les zones rurales, où l'accès aux services de santé en matière de reproduction et la qualité de ces services sont inférieurs à la moyenne. Comme pour les programmes de population réalisés dans un grand nombre d'autres pays, le

personnel qualifié n'est pas assez nombreux, on a manqué de systèmes d'information efficaces et les recherches opérationnelles, y compris sur l'efficacité des campagnes d'IEC, ont été insuffisantes. Le programme proposé du FNUAP est conçu pour aider le Gouvernement à faire face à ces problèmes de manière durable.

Autres sources d'aide extérieure

12. Le FNUAP est actuellement le principal donateur dans le secteur de la population et il travaille parallèlement avec d'autres donateurs dans les domaines de la population et de la santé en Tunisie. La Banque mondiale, grâce à un prêt d'un montant de 26 millions de dollars sur la période 1991-1997, appuie l'intégration des activités de planification familiale dans le système de soins de santé primaires ainsi que le renforcement de ces services dans les zones rurales. Pour le moment, il n'y a pas d'autres prêts à l'étude pour l'avenir. L'assistance de l'OMS, qui s'élève à 2,1 millions de dollars pour les années 1996-1997, est axée sur la fourniture de services de santé maternelle et infantile de base, y compris le renforcement du programme de vaccination et l'appui au programme d'éducation sanitaire du Ministère de la santé, notamment dans le domaine du VIH/sida. Le prochain cycle d'aide de l'UNICEF pour la période 1997-2001, au cours duquel cet organisme fournira une aide de 7,5 millions de dollars, permettra de contribuer aux efforts faits par le Gouvernement pour renforcer le processus de décentralisation en matière de santé.

13. L'Union européenne a fourni une aide à l'Office national de la famille et de la population (ONFP) pour un montant de 1,2 million de dollars pour la période 1996-1997 en vue de la réalisation d'activités de formation et de recherche et de la fourniture de matériels et de contraceptifs, entre autres par l'intermédiaire du FNUAP. La coopération de l'Union européenne avec l'ONFP devrait se poursuivre. Le Gouvernement du Japon fournit une aide à l'ONFP d'un montant de 1,3 million de dollars pour la période 1993-1997 en vue de l'établissement d'un centre de production audiovisuel et de la réalisation des activités de formation correspondantes. Les autres donateurs actifs dans le domaine de la population, en particulier dans le domaine de la promotion et de l'autonomie des femmes, sont le Canada (1,5 million de dollars pour les années 1992-1995) et la Suède (2,5 millions de dollars pour les années 1995-1997). Plusieurs autres donateurs – Allemagne, Belgique et Pays-Bas – versent des dons aux ONG.

14. L'avantage comparatif du FNUAP par rapport aux autres donateurs dans le domaine de la population a été réaffirmé par le Gouvernement qui a demandé que le Fonds joue un rôle moteur au sein de la communauté des donateurs et aide le Ministère des affaires étrangères à coordonner de façon efficace et efficiente les différents apports d'aide dans le domaine de la population. Cette demande repose sur le fait que le FNUAP est le principal donateur dans le domaine de la population et que, par rapport aux activités bilatérales, son programme est souple et adapté aux politiques et programmes nationaux ainsi qu'aux besoins des ONG. L'aide ciblée mais multisectorielle du FNUAP au programme de population,

ainsi que la connaissance approfondie qu'a le Fonds des politiques et programmes nationaux dans ce domaine, acquise au fil de plusieurs années d'expérience sur le terrain, sont hautement appréciées et utilisées, non seulement par les autorités nationales, mais aussi par la communauté des donateurs et les autres organismes des Nations Unies.

Programme proposé

15. Le programme a été élaboré conformément aux conclusions et recommandations de la mission APES de 1995 qui recommandait : de concentrer les activités sur les régions les plus défavorisées et sur des populations cibles (adolescents, jeunes, femmes et hommes); de décentraliser davantage le programme de population; d'encourager l'autonomie financière progressive du programme de santé en matière de reproduction; de promouvoir des approches novatrices et participatives; d'intégrer les questions liées aux différences entre les sexes dans toutes les activités du programme et de favoriser le recours à des experts nationaux, au secteur privé et aux ONG nationales.

16. Santé en matière de reproduction. Le programme vise avant tout à aider le Gouvernement à passer d'une approche SMI/PF à un système global et intégré de santé en matière de reproduction, comprenant notamment des activités d'IEC, en tirant parti des réalisations du système de planification familiale existant et du programme de pays précédent. Le programme de santé en matière de reproduction absorbera approximativement 70 % des ressources du programme de population et visera à obtenir des résultats aux niveaux régional et national. Au niveau régional, l'existence de «zones d'ombre» est un problème majeur du programme de population tunisien. Le programme proposé devrait donc aider le Gouvernement à élargir l'accès aux services de santé en matière de reproduction dans ces zones, en particulier les régions rurales mal desservies du centre-ouest et du sud, qui représentent 11 des 23 provinces du pays. Le Fonds fournira un appui pour l'intégration des services de santé en matière de reproduction dans les structures de santé de base et les maternités de ces régions, en coordination avec le programme de lutte contre la pauvreté du Gouvernement et avec l'aide des ONG locales.

17. Bien que certains problèmes de santé en matière de reproduction, comme la planification familiale, les relations entre les sexes et l'éducation à la vie de famille, aient été intégrés avec succès dans les programmes des établissements d'enseignement supérieur, il n'existe en Tunisie aucun mécanisme pour appuyer l'éducation et la fourniture de conseils aux adolescents et aux jeunes en matière sexuelle. Un tel effort est particulièrement important eu égard au fait que l'âge au premier mariage est actuellement de 27 ans pour les femmes et de 30 ans pour les hommes. En conséquence, le programme soutiendra également le développement au niveau national des activités d'information et des services de santé en matière de reproduction destinés aux adolescents et aux jeunes, en contribuant à la mise au point du matériel d'information, d'éducation et de communication, en collaboration avec des organisations et des structures de jeunes, et notamment en aidant ces dernières à établir des services et des activités de conseil à l'intention des jeunes adultes. Un appui limité sera

apporté à l'éducation en matière de population, notamment pour soutenir un effort de sensibilisation aux questions liées à la santé en matière de reproduction et aux différences entre les sexes dans les secteurs formels et informels non couverts par les programmes antérieurs.

18. Le programme visera aussi à améliorer la qualité et l'efficacité des activités d'information et des services de santé en matière de reproduction, en soutenant la formation dans les domaines non couverts jusqu'ici par le programme SMI/PF, comme les infections de l'appareil de reproduction, y compris les MST et le VIH/sida, la stérilité et le dépistage de routine pour les tumeurs des organes reproducteurs. Il visera aussi à améliorer les systèmes d'information ainsi que la recherche opérationnelle dans le domaine de la santé en matière de reproduction.

19. Le FNUAP fournira une assistance technique en vue de la réalisation d'une étude prospective sur les besoins en contraceptifs de la Tunisie au cours de la prochaine décennie. Il appuiera aussi les activités visant à ajuster le prix de vente des contraceptifs et à encourager une plus large commercialisation de ceux-ci afin d'accroître l'autonomie du pays dans ce domaine. Entre-temps, compte tenu du programme d'ajustement structurel et de la nécessité de répondre aux besoins non satisfaits dans des zones mal desservies ainsi que de renforcer la campagne nationale de lutte contre le VIH/sida, le budget national total nécessaire pour couvrir les besoins en contraceptifs durant le prochain cycle de planification devrait passer de 4,6 millions de dollars à 7,1 millions de dollars pour les années 1997-2001. Quarante et un pour cent de ces besoins seront financés par l'État, contre 22 % lors du cycle précédent. L'Union européenne devrait financer 20 % du programme. Le FNUAP continuera d'apporter une aide dans la fourniture d'un large éventail de contraceptifs.

20. Stratégies de population et de développement. Le FNUAP fournira aussi un appui limité afin d'aider le Gouvernement à intégrer davantage les stratégies de développement et de population au niveau régional. Il s'agira notamment : a) de renforcer la coopération avec l'Université de Tunis et l'Institut national de statistique pour la fixation de priorités aux fins de l'analyse démographique; b) de mettre au point de nouvelles technologies pour améliorer et décentraliser la collecte, l'analyse, la publication et la diffusion des données; c) de renforcer les capacités techniques régionales par la mise en place initiale de cours de formation à l'intention des démographes et des spécialistes de la population au niveau universitaire, en particulier à l'Université de Tunis et dans la nouvelle École de statistique située dans cette ville; d) de renforcer l'analyse des problèmes liées aux différences entre les sexes et d'assurer la prise en compte de ces problèmes dans la planification du développement par le Gouvernement et les ONG.

21. Plaidoyer. Le FNUAP appuiera des activités spécifiques pour assurer la viabilité du programme de santé en matière de reproduction en encourageant la participation du secteur privé et des ONG ainsi que la sensibilisation des groupes communautaires et des chefs religieux aux problèmes de population. Il utilisera toutes les occasions pour susciter l'intérêt des donateurs dans le

secteur de la population et encourager la coopération Sud-Sud, pour laquelle la Tunisie jouera un rôle de plus en plus important.

Mise en oeuvre, suivi et coordination du programme

22. Le Gouvernement de la Tunisie sera chargé de la mise en oeuvre globale du programme par l'intermédiaire du Ministère du développement économique, qui sera responsable, au niveau national, de la coordination et du suivi du programme ainsi que de l'exécution directe de certaines activités. La participation active des ONG nationales sera recherchée pour la mise en oeuvre du programme. Si nécessaire, une assistance technique sera fournie, en premier lieu, par des experts nationaux puis par l'équipe d'appui du FNUAP basée à Amman. Les organismes d'exécution seront responsables du suivi interne de leurs activités de programme respectives en utilisant les instruments de contrôle et d'évaluation types du FNUAP. Pour évaluer l'état d'avancement global du programme, un examen à mi-parcours sera réalisé en 1999, conjointement avec l'UNICEF, la Banque mondiale, le PNUD et l'Union européenne.

23. Dans le cadre du programme proposé, et conformément aux résolutions 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale, le FNUAP redoublera d'efforts pour optimiser l'efficacité du programme grâce à la coordination des activités avec d'autres organismes des Nations Unies dans le contexte du système du Coordonnateur résident. L'organisation régulière de réunions du Groupe consultatif conjoint sur les politiques, auxquelles la FAO, l'ONUDI et l'UNESCO sont aussi invités à participer, a aussi contribué à assurer la complémentarité et la coordination entre les programmes. Comme par le passé, de fréquentes réunions seront organisées avec les autres donateurs extérieurs dans le domaine de la population.

Recommandation

24. Le Directeur exécutif recommande que le Conseil d'administration approuve le programme pour la Tunisie décrit ci-dessus pour un montant de 7 millions de dollars sur la période 1997-2001, 4,5 millions de dollars étant prélevés sur les ressources ordinaires du FNUAP, pour autant que ces ressources soient disponibles, alors que le solde de 2,5 millions de dollars sera financé au moyen des ressources multilatérales et bilatérales et/ou de ressources ordinaires dans la mesure du possible, conformément à la décision 96/15 du Conseil d'administration relative à l'allocation des ressources du FNUAP.
